



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 12 décembre 2018

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 21

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo,

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

Mme Julie Jouve a donné procuration à Mme Christiane Exbrayat

M. Jean-Claude Lebourgeois

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

Mme Ghislaine Monroig

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Danièle Trabuc a donné procuration à Mme Danielle Lambert-Manent

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : M. Jean-François Esteban.

DEL2018_087

**Acquisition de l'ancienne usine « propriété de la SCI l'Avenir » :
autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente**

Vu l'avis des domaines en date du 9 février 2018,

Vu la délibération du 24 septembre dernier qui autorise Monsieur le Maire à conclure un compromis de vente avec la SCI l'Avenir pour l'acquisition de l'ancienne usine « Panomur » cadastrée B2199 pour un montant de 750 000 €HT, soit 900 000 €TTC.

Vu le compromis de vente signé avec la SCI l'Avenir en date du 29 septembre dernier,

Vu la décision modificative N° 1 du budget primitif 2018,

Vu l'offre de prêt de la caisse des dépôts en date du 5 décembre,

Vu la délibération qui précède qui autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt de 900 000 € auprès de la caisse des dépôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour l'acquisition de l'ancienne usine Panomur, cadastrée B2199 d'une contenance de 3614 m² pour un montant de 750 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

| | |
|----------------|----|
| Présents | 16 |
| Procurations | 05 |
| Nombre de voix | 21 |
| Pour | 21 |
| Contre | 00 |
| Blancs | 00 |

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

